

Procès-Verbal

Conseil d'Ecole du mardi 16 juin 2020

Présents :

- Enseignants :

Messieurs Caro (Directeur), Gall

Mesdames Haddad, Ragani

- Parents d'Elèves Indépendants (élus et suppléants) : Mesdames Collin, Trantoul, Oskargil

Excusés :

- Enseignants : Mesdames Mellal et Truong Majo, Le Goff, Creusat, Chauvin-Liegard et Monsieur Gerson

- Parents d'élèves excusés : Mesdames Moleirinho, Benguigui, Cahn-Bouchou, Nakache, Dahan et Monsieur Kazanci

- IEN : Monsieur Sarie

- Mairie : aucun représentant

1- BILAN GENERAL DE L'ANNEE

Le bilan de cette année scolaire (qui avait débuté sous de bons auspices) est terni par la fermeture des écoles proclamées à l'échelle nationale en date du 16 mars 2020.

Par conséquent, l'ensemble des actions et événements prévus durant le troisième trimestre ont dû être annulés, citons : la Classe Découverte des classe de CE1 A et CE2-CM1, la sortie de fin d'année, la kermesse, les spectacles musicaux du projet « Orchestre à l'Ecole » de la classe de CE2.

Au sujet du Projet « Orchestre à l'Ecole », précisons tout de même qu'un « concert virtuel » est en préparation par le Conservatoire, utilisant pour cela des vidéos enregistrées et communiquées par les élèves durant le confinement. Par ailleurs, les élèves concernés conserveront leur instrument à domicile durant les vacances estivales.

Pour l'an prochain, tous les membres de l'équipe enseignante disposant d'un poste définitif sur l'école restent en poste. Toutefois, il nous faut regretter les départs de Mesdames Mellal et Truong et Monsieur Gerson, qui occupaient eux un poste provisoire. Ces derniers se sont beaucoup investis durant cette année et nous avons eu grand plaisir à travailler avec eux.

Il est à noter que conformément aux nouvelles prérogatives, il y a de fortes chances que les élections des Parents d'Elèves ne s'effectuent uniquement par correspondance l'an prochain.

2- COMPTE OCCE et BUDGET

La trésorerie de l'école est un sujet sensible cette année compte-tenu de l'annulation de la Classe Découverte autofinancée. En effet, 8000 euros avaient été payés auprès de l'organisme Côté Découverte. Seuls 30% de la somme a été remboursée, le reste (70%) devant être pris en charge par l'OCCE, mais à l'issue d'une procédure qui s'annonce longue et nécessitant de nombreux dossiers à compléter.

Nous avons l'obligation de rembourser les familles avant la fin de l'année scolaire, ce qui va rendre déficitaire l'opération financière de ce projet durant de longs mois, puisque les sommes à rembourser sont supérieures au remboursement pour le moment versé par le prestataire.

La trésorerie ne pourra pas compter sur la kermesse et sur la vente des photos de classe (actions toutes deux annulées) afin d'alimenter ses caisses et compenser cette situation délicate, mais inéluctable.

Compte-tenu des investissements importants de la commune dans le cadre des actions en lien avec le Covid 19 et l'annulation d'une partie conséquente des projets prévus cette année dans les écoles, la mairie a sondé les écoles afin de faire un point sur les subventions devant être versées.

Par conséquent, au sujet des financements pour les projets annuels, en accord avec l'Inspection, nous avons donné mon aval pour :

Renoncer à la subvention du car pour le tournoi de handball au CDFAS (400 euros).

Diviser par deux notre subvention pour le Projet Sciences (700 euros au lieu de 1400 euros) car des dépenses ont déjà été engagées et d'autres devront être honorées (notamment dans le cadre de l'entretien des élevages).

Nous n'avons pas eu de retour sur le sujet depuis cette proposition.

Le budget de l'année prochaine (sur une base de 220 élèves) :

- Fournitures scolaires : 35 euros par élève sur une base de 224 élèves, soit 7700 euros au total
- Fournitures administratives : 220 euros (1 euro par élève)
- Fournitures de petit équipement : 300 euros (à confirmer auprès de la mairie)
- Manuels scolaires : 1000 euros
- Dictionnaires : la mairie offre toujours un dictionnaire par élève de CE2

3- TRAVAUX et SECURITE

En parallèle du renseignement du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), nous avons transmis à la mairie les demandes de travaux souhaitées à l'issue du deuxième Conseil d'Ecole. Nous n'avons eu aucune information quant à la réalisation ou non de ces aménagements (concernant notamment la sécurité au niveau des accès de l'école).

4- CONFINEMENT et PLAN DE REPRISE

Comme chacun sait, par décision gouvernementale, les écoles ont été fermées à compter du lundi 16 mars jusqu'au vendredi 8 mai. Durant cette période, chaque enseignant avait en charge la gestion d'un enseignement distanciel auprès de ses élèves, par le biais de supports génériques (le CNED) ou spécifiques (classes virtuelles, documents de travail).

Globalement, compte-tenu de la soudaineté et la radicalité de la décision, le bilan est plutôt positif. La plupart des familles ont pu entretenir un lien avec l'école et appliquer (dans les conditions qui leur étaient permises et accessibles) le travail proposé par l'enseignant.

A compter du lundi 11 mai, un Plan de Reprise (progressive) a été mis en place dans toute la France. Ce retour à l'école était édicté en lien avec un Protocole Sanitaire très strict afin que la priorité demeure la préservation de la santé des individus fréquentant l'école, autour de cinq principes généraux :

Maintien de la distanciation physique [à respecter dans tous les contextes et tous les espaces]

Application des gestes barrière [appliqués en permanence, partout et par tout le monde]

Limitation du brassage des élèves

Assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels

Information, communication et formation

Il nous fut demandé de préparer le retour des élèves à l'école selon les axes de réflexions suivants :

Accueil des élèves

Aménagement des salles de classe

Gestion de la circulation des élèves

Activités sportives et culturelles

Nettoyage et désinfection des locaux

Dimensionnement et équipement des sanitaires

Gestion de la demi-pension

Enseignements spécifiques : musique, arts plastiques, sciences, technologies

Cette réflexion à donner lieu à un protocole spécifique à l'école et qui demeure notre ligne de conduite afin d'appliquer au mieux le Protocole Sanitaire.

Les points principaux du fonctionnement sont les suivants :

- Le retour des élèves s'effectuent selon la volonté des familles avec des restrictions strictes :

2 jours de présence à l'école, exception faite des enfants dont les parents sont concernés par un métier essentiel à la nation (qui eux, peuvent être accueillis les quatre jours).

Le volume d'accueil maximal est de 50 élèves par jour. En cas de dépassement de cette capacité, des justificatifs de travail sont demandés afin d'établir des critères de priorité.

Hormis quelques aménagements mineurs (pour les fratries par exemple), les groupe-classes sont conservés pour la constitution des groupes d'accueil.

- Dans les faits, 71 élèves sont concernés par le retour à l'école :

Les lundis et mardis : sont concernées les classes de CM1-CM2 / CM1 / CE1A / CE1 B. Effectif total : 48 élèves

Les jeudis et vendredis : sont concernées les classes de CE2 / CE2-CM1 / CP A : 44 élèves

Comme l'a annoncé le Chef de l'Etat, les élèves sont tous attendus dans les écoles (avec cette fois-ci un caractère obligatoire) à compter du lundi 22 juin, soit pour les deux dernières semaines de classe avant les vacances estivales. A ce titre, le Protocole Sanitaire devrait être assoupli et amendé, mais n'est pas abrogé. De plus amples informations sont attendues sur le sujet dans les prochains jours.

La mairie a annoncé que les écoles faisant office de bureau de vote pour les élections municipales (le dimanche 28 juin) seront fermées lundi 29 juin.

La réunion d'information à destination des parents d'élèves de CP et des nouveaux arrivants sur l'école a été annulée. Les LSU (au contenu restreint car complétés avec les inconvénients que l'on connaît) seront communiqués aux parents sans les recevoir individuellement.

Cet été, les instances ministérielles prévoient la tenue (à l'échelle locale) de « Stages de Réussites », étendus à tous les élèves volontaires (du CP au CM2). L'un se déroulera du 6 au 10 juillet et le second du 24 au 28 août.

Pour le groupe scolaire le stage se déroulera dans les locaux de l'école Pierre et Marie Curie, chaque jour de 8h30 à 11h30.

Pour l'heure, sur l'école, ce stage concernera 21 élèves en juillet et 9 en août.

9- EFFECTIFS PREVISIONNELS 2020 – 2021

Prenant en compte les quelques radiations enregistrées, les départs des 44 élèves de CM2 et les inscriptions des CP (beaucoup moins nombreuses que prévu), les effectifs pour la rentrée prochaine sont actuellement en-dessous du seuil de fermeture, à savoir 219 élèves.

Par conséquent, la structure devrait être la suivante à la rentrée :

CP

CP

CE1

CE1

CE2

CE2

CM1

CM1 – CM2 (avec davantage de CM1)

CM 2

